

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°014

OBJET : PROROGATION DE LA SUBVENTION "CHARTE DE GESTION CITÉ: ANIMATIONS-CONCERTATION-COMMUNICATION" ACTION N°1 DE L'OPÉRATION GRAND SITE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt cinq septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. ARIAS donne pouvoir à Mme CHESA, Mme BERNARD donne pouvoir à Mme DOUTRES, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, M. ICHE donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La commune de Carcassonne participe au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne (OGS).

Le syndicat mixte a sollicité de la commune une participation au financement pour l'opération « Charte de gestion Cité : Animations – Concertation – Communication », action n°1 de l'Opération Grand Site.

Par délibération du 28 septembre 2023, une subvention de 4 166.60 € a été accordée par la commune de Carcassonne à cet investissement estimé à 30 833 € HT.

La subvention a été votée pour une durée de deux ans.

Suite à la modification du projet entrée Est Cité délibérée en comité syndical le 15 mars 2023, les délais d'élaboration du projet et des actions qui en découlent ont pris du retard.

Le Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne sollicite par courrier du 10 juillet 2025 une prorogation du délai d'attribution de la subvention de deux ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur une prorogation jusqu'au 28 septembre 2027 de la subvention accordée au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne pour cet investissement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250925-26652-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Publication : 02/10/2025